

226C0642
FR0013227113-FS0414

7 mai 2026

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

SOITEC
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 7 mai 2026, la société de droit luxembourgeois NSIG Sunrise S.à r.¹ (9, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg) a déclaré avoir franchi en baisse, le 30 avril 2026, le seuil de 5% du capital de la société SOITEC et détenir, 1 643 120 actions SOITEC représentant 3 286 240 droits de vote, soit 4,59% du capital et 7,25% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions SOITEC sur le marché.

¹ Contrôlée au plus haut niveau par la société National Silicon Industry Group Co., Ltd. (Chine).

² Sur la base d'un capital composé de 35 772 015 actions représentant 45 342 126 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.